

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION
VOTE PAR CORRESPONDANCE

Date de scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis, M^e Louise Ménard, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Ville.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - Poste de mairesse ou maire;
 - Poste de conseillère ou conseiller siège 1;
 - Poste de conseillère ou conseiller siège 2;
 - Poste de conseillère ou conseiller siège 3;
 - Poste de conseillère ou conseiller siège 4;
 - Poste de conseillère ou conseiller siège 5;
 - Poste de conseillère ou conseiller siège 6.
2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Horaire

Du 19 septembre au 3 octobre 2025

Jour	AM	PM	Soir
Lundi	8 h 30 à 12 h	13 h 30 à 16 h 30	--
Mardi	--	13 h 30 à 16 h 30	--
Mercredi	8 h 30 à 12 h	13 h 30 à 16 h 30	18 h à 20 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h 30 à 16 h 30	--
Vendredi	8 h 30 à 12 h		

Malgré ce qui précède, vendredi le 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous en communiquant au numéro de téléphone apparaissant à la fin du présent avis.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

- Jour du scrutin : Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h;
- Jours de vote par anticipation : Samedi et dimanche 25 et 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h;
- Jour de vote au bureau de la présidente d'élection : Mardi 28 octobre 2025, de 9 h à 16 h 30;
- Jour de vote au bureau itinérant : Mercredi 29 octobre 2025.

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 16 octobre 2025, à 16 h 30, à votre présidente d'élection, de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu¹ ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la Ville.

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente d'élection au plus tard le 16 octobre à 16 h 30.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 17 octobre 2025.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 31 octobre 2025 à 16 h 30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : madame Mélissa Laprise.

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*.



6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

M^e Louise Ménard, présidente d'élection
1209, boulevard du Sacré-Cœur, 3^e étage
Saint-Félicien (Québec) G8K 2R5
Téléphone : 418 679-2100, poste 2226
Courriel : election@ville.stfelicien.qc.ca

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 11^e jour de septembre 2025.

M^e Louise Ménard, présidente d'élection

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 18 septembre 2025)